



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Bray  
et de l'Anille

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260409-20260401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

### Délibération N°20260401

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Montaillé, en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel puis de Monsieur POTTIER Louis, doyen d'âge, puis de Madame LELONG Françoise.

#### Étaient Présents :

Date de convocation  
01 avril 2026

**Mmes** BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,

Date d'affichage  
01 avril 2026

**MM.** BERNARDET Denis, BOSNYAK Yvan, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GERNOT Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, POTTIER Louis, RALUY Hugues, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Nombre de conseillers  
En exercice 41  
Présents 39  
Votants 41

**Représentant de la commune de Cogners**, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

#### Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric

Mme NADREAU Olivia donne pouvoir à M. RALUY Hugues

M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane

Madame BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

### OBJET :

### ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L.5211-6-1 ; L.5211-9 ; L2122-4 à L2122-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

#### DÉCIDE

De proclamer, Madame LELONG Françoise, Présidente de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille et la déclare installée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Claire BESNIER

Saint Calais, le 10 avril 2026

La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS